



## Garde des enfants et pension

Par **vertagape**, le **31/01/2008** à **20:25**

Je suis divorcé depuis 10ans. Mon ex-femme a eu la garde de nos deux enfants et depuis je lui verse une pension alimentaire. Fait nouveau, mon jeune fils ne veut plus vivre avec sa mère mais avec moi. Sa mère est d'accord. Maintenant la question est de savoir ce que va devenir cette pension alimentaire ?

Par **patrick02**, le **01/02/2008** à **09:03**

Bonjour,

Tout d'abord, en ce qui concerne le transfert d'hébergement habituel de votre fils, il convient de déposer une simple requête au juge des affaires familiales qui procèdera à l'enregistrement , sur ordonnance, du nouveau lieu de résidence habituelle de l'enfant chez vous.

En même temps, il stipulera qu'il n'y a plus lieu à paiement de PA de votre part pour cet enfant,

Cordialement,  
Patrick